

benefit



suva

Mieux qu'une assurance



01 // Les victimes d'accidents graves peuvent confier leurs soucis organisationnels à la Suva.



Heureusement que je suis assuré!

Qui ne s'est jamais dit: «Heureusement que je suis assuré»? Par exemple après avoir consulté une facture d'hôpital sans vraiment comprendre pourquoi une opération bénigne coûte si cher. Quel soulagement de pouvoir la transmettre à la caisse-maladie. En cas d'accident, les employeurs assurés à la Suva ne voient pas les factures d'hôpital, de médecin et de traitement de leurs collaborateurs. Ils sont en contact avec la Suva pour leur facture de primes uniquement. En règle générale, ils ne connaissent pas la somme que la Suva doit payer. Dans ce numéro de benefit, nous vous expliquons quels coûts peuvent survenir en cas d'accident et les services que la Suva propose à ses clients. Nous répondons aussi aux questions fréquemment posées par les clients. Vous en saurez plus en lisant l'article en page 4.

A propos de primes: en 2013, la moitié des clients bénéficieront d'une nouvelle réduction des primes de 2 % en moyenne dans l'assurance contre les accidents professionnels et de 1 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels. Cette année, et pour la première fois, la Suva réduira également certains fonds de compensation, dont les excédents seront restitués aux assurés (p. 10).

Les travailleurs du groupe vaudois BCT ont eux aussi de quoi se réjouir. Ayant constaté un nombre d'absences pour cause de maladie et d'accident particulièrement élevé au sein de l'entreprise, le responsable de la sécurité du site a introduit un concept de sécurité qui a eu une influence positive sur tout l'environnement de travail. Conclusion: depuis deux ans, l'entreprise n'enregistre plus aucun accident (p. 18).

En page 13, vous découvrirez comment une petite balle permet de prévenir les chutes et faux pas, et enfin, en page 11, les réactions des clients qui ont assisté aux trois procès fictifs organisés par la Suva afin de mieux faire comprendre le partage des responsabilités en cas d'accident du travail.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été.

Gabriela Hübscher



Onéreux: Petite-Entreprise SA a payé 1260 francs de primes par an. L'un de ses collaborateurs tombe d'un toit. Coût total de l'accident: 474 620 francs. Comment cette somme est-elle utilisée? Quelles autres prestations la Suva fournit-elle?

Loisirs: En 2011, le nombre d'accidents durant les loisirs a atteint un niveau record. Les cas déclarés aux assureurs-accidents ont dépassé pour la première fois le seuil du demi-million, soit 2,6 % de plus qu'en 2010.

Burnout: Yvan Scherer est médecin et chef du service santé du personnel de l'Etat de Genève. Il constate une multiplication des cas de burnout parmi les 20 000 fonctionnaires de l'Etat de Genève.

03 Editorial // Sommaire

04 Reportage

Une chute à un demi-million de francs

10 Focus

Abaissement des primes en 2013

11 Actualités

Un accident devant les tribunaux

12 Vivre à fond grâce à la volonté et à l'assurance militaire

13 Une petite balle efficace

14 Des sensations qui coûtent cher

Baisse du coût des accidents

15 Prévention des infections transmises par le sang

Journée suisse de la sécurité au travail

Record d'accidents durant les loisirs

16 Tirer des leçons des accidents

Chute mortelle depuis un palier non sécurisé

17 Concours

18 Bravo

19 Bravo // A propos ...

20 Portrait

22 Service

////////////////

Une chute à un demi-million de francs

Pourquoi est-ce que je paie plus de primes que mon collègue qui travaille dans la même branche? Voilà une question fréquente à laquelle nous répondons ici à travers l'exemple d'un jeune homme, pour dire combien un accident peut être coûteux et quelles sont les prestations de la Suva.

Texte: Gabriela Hübscher // Photo: Suva



01 // Après un accident grave, les case managers et les spécialistes de la sécurité au travail de la Suva soutiennent la victime et l'entreprise concernée.

//////////

Entreprise assurée en 2007

Petite-Entreprise SA

Modèle de primes: taux de base

Nombre d'accidents jusqu'à fin 2007:

trois accidents-bagatelle

Ø annuelle de la prime 2003 à 2007:

1260 francs

Fin 2007: Balz Minder chute d'un toit. Bilan médical: fractures du bassin et des vertèbres lombaires inférieures. Trois semaines à l'hôpital, suivies de cinq mois à la Rehaklinik Bellikon, puis traitements ambulatoires. Aujourd'hui, il retravaille à 80 % à son poste initial. Bilan financier: près d'un demi-million de francs pour 146 factures établies à son nom.

//////////

La victime

Balz Minder

Age: une trentaine d'années

Accident: chute de 10 m fin 2007

Lésions: fractures des vertèbres lombaires et du bassin

Frais de traitement*: 167 590 francs

Indemnités journalières*: 77 693 francs

Indemnité pour atteinte à l'intégrité*:

10 680 francs

Rente d'invalidité à vie* de 20 %:

218 656 francs

Coût total de l'accident: 474 619 francs

* Voir glossaire (p. 9)

Il s'agit là d'un accident réel. Seuls ont été modifiés, pour des raisons tenant à la protection de la personnalité, les noms de la victime, de son employeur et du case manager.

Suivi intensif de la victime

Reto Sommer a fait la connaissance de Balz Minder à son chevet, à l'hôpital. Case manager à la Suva, il prête assistance aux victimes d'accidents graves sur les plans professionnel, médical et personnel. «Il est essentiel

de laisser le patient se concentrer sur son processus de guérison, surtout durant la phase initiale, et de lui épargner tout souci d'organisation», explique Sommer.

Reto Sommer a été informé dès le lendemain de la réception de la déclaration d'accident par la Suva: «J'ai été consulté parce que Balz Minder souffrait de graves lésions et qu'il n'était pas sûr qu'il puisse réintégrer son poste de travail». Avant l'accident, il exerçait un métier éprouvant sur le plan physique; avec de telles lésions, il est plus difficile de reprendre une activité de ce type qu'un emploi de bureau. Avec son case manager, la Suva propose un suivi de bout en bout aux accidentés victimes de graves blessures et faisant face à un processus de guérison complexe. Le case manager implique toutes les parties prenantes – employeur, médecins, famille – afin de trouver la meilleure solution pour l'avenir professionnel de l'assuré.

Conseils spécifiques pour l'entreprise

Outre le case manager, la Suva fait intervenir des spécialistes de la sécurité dans l'entreprise assurée après un accident grave. «Nous relevons les circonstances de l'accident sur place et cherchons à en établir les causes», précise Christian Michel, chef de team à la Suva. Très vite, des mesures d'urgence sont convenues avec l'entreprise afin d'éviter tout nouvel accident, notamment sur le site concerné. D'autres mesures contraignantes sont ensuite prises pour prévenir des accidents similaires, et le système de sécurité de l'entreprise est réexaminé et amélioré. Les résultats de l'enquête d'accident sont échangés à des fins de prévention avec les associations de la branche.

L'enquête d'accident ne vise pas à rechercher des coupables. Cette question est du ressort de l'autorité de poursuite pénale.

Décompte des frais

2007

Transport Rega
lieu de
l'accident – hôpital
Fr. 4'337.70

Opération
à l'hôpital
Fr. 32'051.00

Frais médicaux
Fr. 32.70

2008

Réadaptation
à Bellikon
Fr. 106'009.90

Frais ambulatoires
Fr. 10'700.45

Frais médicaux
Fr. 1'328.95

Physiothérapie
Fr. 2'535.00

Thérapies
alternatives
Fr. 640.00

Pharmacie
Fr. 236.15

Spitex
Fr. 86.80

Indemnité kilo-
métrique accident
Fr. 12.00

Indemnités
journalières
Fr. 45'469.00



Questions fréquentes

Pourquoi des entreprises d'une même branche ne paient-elles pas toujours les mêmes primes? Quelle est la conséquence d'un accident sur les primes? Voici des réponses aux questions fréquemment posées sur les modèles de primes de la Suva.

J'ai une entreprise de couverture et on m'impose des taux de primes supérieurs à ceux de mon confrère architecte. Pourquoi?

Les deux entreprises sont exposées à des risques complètement différents. Par souci d'équité, la Suva répartit ses assurés en communautés de risque. Ainsi, les entreprises à faible risque ne paient pas pour les entreprises à haut risque. Comme vos ouvriers courent un risque d'accident plus important que le personnel du bureau d'architecte, vous acquittez des primes plus élevées.

Pourquoi mon collègue qui exerce dans la même branche paie-t-il moins de primes que moi?

Du fait de la taille de son entreprise, votre collègue connaît un autre modèle de primes (voir encadré «Primes justes»). Vous êtes assuré au taux de base, tandis que votre collègue, qui emploie plus de collaborateurs et dont la masse salariale est donc plus importante, est assuré selon le système de bonus-malus. Sa prime de base est la même que la vôtre. Votre collègue a bénéficié d'un bonus, car il a enregistré moins d'accidents que la moyenne de la branche. Mais s'il devait déclarer un nombre d'accidents supérieur à la moyenne de votre branche, cela entraînerait un malus et il paierait des primes plus élevées que les vôtres.

Pourquoi dois-je fournir autant de détails sur la déclaration d'accident?

Plus la déclaration d'accident est précise, plus l'intensité du suivi requis par la personne accidentée peut être évaluée correctement et rapidement. La Suva procède en outre à une analyse statistique des informations sur les accidents. Des indications précises permettent de tirer des conclusions pour les mesures de prévention futures.

Pourquoi est-il important que la «description d'entreprise» soit toujours à jour?

La description d'entreprise aide la Suva à affecter chaque entreprise à la communauté de risque qui lui correspond. Si cette description n'est plus à jour, il peut arriver que l'entreprise en question ne soit plus attribuée à la bonne communauté et que sa prime ne soit plus en adéquation avec le risque réel auquel elle est exposée.

J'ai une petite entreprise. Un accident grave m'expose-t-il à une surprime?

Non. Puisque vous êtes assuré au taux de base, un accident grave n'a aucune incidence sur votre prime, qu'il y ait ou non des accidents dans votre entreprise. Cela dit, votre prime peut augmenter dans le modèle du taux de base, si l'ensemble de votre branche (communauté de risque) enregistre des accidents nombreux qui font augmenter les coûts.

Suis-je obligé de déclarer immédiatement tous les accidents à la Suva?

La loi oblige l'entreprise à déclarer tous les accidents, y compris les accidents-bagatelle. C'est important au regard de la sécurité au travail, pour pouvoir constater où se dessine une multiplication d'accidents similaires et prendre les mesures correctives nécessaires. Par ailleurs, cela facilite les recherches de la Suva en cas de rechute.

//////////

www.suva.ch/podcast-benefit-f

Des primes plutôt que la faillite

Il y a cent ans, un accident tel que celui de Balz Minder aurait sans doute poussé le propriétaire de l'entreprise à la faillite. Ce n'est qu'en 1877, avec la loi sur les fabriques, que naquirent les toutes premières prescriptions en matière de sécurité au travail et le principe de la responsabilité civile causale de l'employeur pour les accidents et maladies professionnels. Mais les prestations étaient limitées et les chefs d'entreprises ne disposaient pas toujours de l'argent nécessaire pour honorer leurs obligations. En 1918, enfin, la Suva (anciennement appelée CNA) entamait son activité avec le monopole de l'assurance-accidents et pour mission de surveiller la sécurité au travail dans les entreprises. Depuis l'entrée en vigueur de la LAA en 1984, le marché est partagé. La Suva assure principalement les entreprises de l'industrie et de l'artisanat, soit les branches exposées à un risque accru d'accidents et maladies professionnels.

Investissement dans l'avenir professionnel

Au début de 2008, Balz Minder a été admis à la Rehaklinik Bellikon. Il était encore en fauteuil roulant, ressentait de fortes douleurs dans le bassin et pouvait à peine solliciter l'une de ses jambes. Les séances thérapeutiques dictaient son quotidien: physiothérapie, ergothérapie, traitement des cicatrices, thalassothérapie, entraînement de la force. En février, enfin un premier et vague pronostic du médecin a laissé percer un espoir, une chance de retrouver du travail dans son métier.

Reto Sommer s'est également rendu à Bellikon. «Malgré son bon équilibre psychique, Balz Minder avait

de la peine à faire face aux séquelles de l'accident», se souvient-il. Il avait encore de fortes douleurs. Alors Sommer est allé trouver l'employeur de Balz Minder. Il s'est renseigné sur son activité et sur la possibilité de lui obtenir un poste adapté, afin de restructurer rapidement son quotidien après son séjour à Bellikon. Hélas, cette petite entreprise n'avait pas d'activité «allégée» à proposer à la victime de l'accident.

Au bout de cinq mois, Balz Minder a pu rentrer chez lui. Il suivait toujours plusieurs thérapies par semaine. Conjointement avec l'employeur et l'assuré, Sommer a fixé des objectifs sur lesquels ils ont travaillé. Au début, il s'agissait surtout de le préparer physiquement à reprendre son activité professionnelle.

Pas au-delà de 80 %

A partir de l'automne 2008, Balz Minder s'est remis à travailler quelques heures par jour à titre thérapeutique dans le cadre d'un placement à l'essai.



Primes justes

La Suva connaît différents modèles de primes, dans lesquels les entreprises assurées sont réparties en fonction de leur taille et de leurs risques. Pour que les primes soient conformes au risque, les entreprises forment des communautés de risques présentant des risques d'accidents identiques. Ces modèles de tarification sont au nombre de trois: la prime de base pour les petites entreprises, le système du bonus-malus pour les entreprises de taille moyenne et la tarification empirique (TE 03) pour les grandes entreprises. // hga

Pour de plus amples informations sur les systèmes de tarification:

Internet: www.suva.ch/prime; www.suva.ch/aap
Brochure: «Détermination des primes – Assurance contre les accidents professionnels et non professionnels» // www.suva.ch/waswo-f (réf. 2736.f)



2009

Frais ambulatoires
Fr. 564.80

Frais médicaux
Fr. 990.95

Physiothérapie
Fr. 3'577.00

Thérapies
alternatives
Fr. 24.00

Indemnité
kilométrique accident
Fr. 11.20

Indemnités
journalières
Fr. 16'710.00

2010

Frais ambulatoires
Fr. 317.90

Frais médicaux
Fr. 98.00

Physiothérapie
Fr. 1'625.00

Thérapies
alternatives
Fr. 715.00

Indemnités
journalières
Fr. 9'472.00

2011

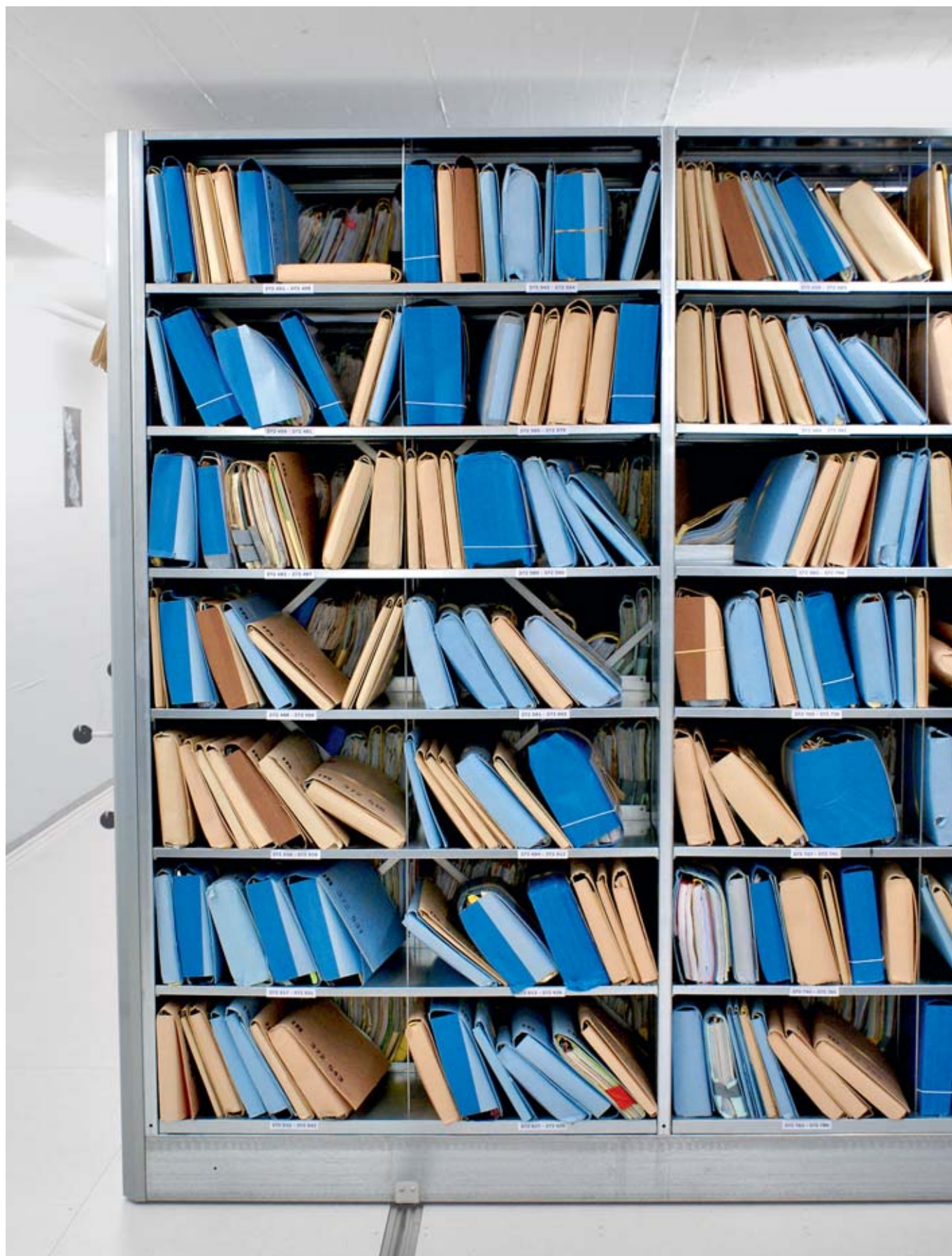
Frais ambulatoires
Fr. 101.25

Frais médicaux
Fr. 16.35

Physiothérapie
Fr. 1'008.00

Thérapies
alternatives
Fr. 570.00

Indemnités
journalières
Fr. 6'042.00



02 // Des montagnes de dossiers: la Suva se charge des questions administratives des victimes d'accidents. Elle est en contact avec les médecins, les hôpitaux et différents réseaux de partenaires tels que l'assurance-invalidité et autres.

Mais il était toujours en arrêt de travail et percevait des indemnités journalières de la Suva (voir glossaire ci-contre). Sommer: «Ainsi affranchi de toute pression, il a pu se réinsérer dans la vie professionnelle».

Au début de 2009, Balz Minder travaillait à 25 %, avant de passer à 50 % deux mois plus tard. Son but était de gagner 10 % supplémentaires chaque mois. A cause des douleurs qu'il ressentait surtout en position assise et à genoux, cet objectif n'était pas toujours réalisable. Souvent, il était incapable d'accroître son rythme de travail ou devait même faire un pas en arrière. Sans compter qu'il ne travaillait plus aussi vite qu'avant l'accident.

Une rente à vie

En juillet 2011, le constat s'imposait: Balz Minder ne pourrait plus travailler à plus de 80 %. La Suva lui a accordé à partir d'août une rente d'invalidité viagère de 20 % (soit 795 francs par mois). Pour pouvoir financer cette rente à vie, la Suva a provisionné en 2011 une somme de 218 656 francs. Ces provisions expliquent d'ailleurs le haut niveau de ses actifs (voir encadré «23 milliards de francs de provisions pour rentes»). Balz Minder a perçu en plus une indemnité unique pour

atteinte à l'intégrité (voir glossaire ci-contre) de 10 680 francs pour ses lésions du bassin.

Pas d'augmentation de prime pour Petite-Entreprise SA

L'accident de Balz Minder ne s'est pas traduit par une augmentation de prime pour son entreprise, car celle-ci, vu sa taille, est assurée au taux de base (voir encadrés «Primes justes», p. 7, et «Questions fréquentes», p. 6). Grâce aux modèles de primes conformes au risque de la Suva, c'est la solidarité de la branche tout entière qui entre en jeu: en effet, une entreprise qui emploie peu de salariés risque moins d'accidents graves qu'une autre qui compte un personnel nombreux. Ce que confirme la statistique: dans une petite entreprise, un accident grave entraînant une invalidité ne se produit que tous les 150 ans.

Si cet accident était survenu dans une entreprise de taille moyenne (masse salariale de 1 million de francs) soumise au système de bonus-malus, les coûts de l'accident, soit 474 619 francs au total, auraient entraîné une majoration de prime de l'ordre de 25 000 à 30 000 francs (+ 30 %), montrant que l'entreprise aurait payé pendant les six années suivantes.

www.suva.ch/ncm-f

23 milliards de francs de provisions pour rentes

Avec ses 23 milliards de francs de provisions, la Suva garantit les rentes de 100 000 victimes d'accidents. Ces dernières se voient allouer chaque mois, au total, quelque 140 millions de francs de rentes d'invalidité et de survivants. Si Balz Minder (voir article ci-dessus) était resté invalide à 100 % après son grave accident, sa rente aurait atteint plus d'un million de francs à la fin de sa vie. Les entreprises qui acquittent une prime de base d'au moins 5000 francs en moyenne annuelle et ne sont plus assurées au taux de base mais, vu leur taille moyenne, selon le système du bonus-malus, cofinancent une partie de ces rentes par le biais de leurs primes. Il en va de même des grandes entreprises, auxquelles s'applique une tarification empirique (TE 03). Si une telle entreprise faisait faillite, la Suva prendrait en charge la totalité de la rente. // hga

Total frais de traitement et indemnités journalières

Fr. 245'283.10

Indemnité pour atteinte à l'intégrité

Fr. 10'680.00

Rente d'invalidité viagère mensuelle de 795 francs à partir d'août 2007

Fr. 218'656.00

Total Fr. 474'619.10

Glossaire

Indemnité journalière: Un assuré en incapacité de travail totale ou partielle pour cause d'accident ou de maladie professionnelle a droit à une indemnité journalière. L'incapacité de travail doit être attestée par un médecin; elle est égale à 80 % du gain assuré en cas d'incapacité totale et proportionnellement inférieure en cas d'incapacité partielle. L'indemnité journalière est versée à partir du troisième jour pour chaque jour du calendrier civil.

Frais de traitement: Les frais de traitement sont les frais destinés à éliminer les conséquences d'un accident ou à traiter des maladies professionnelles. On y assimile entre autres les prestations de soins ordonnées par un médecin (séjours hospitaliers, traitements ambulatoires et médicaments), ainsi que les frais de transports de blessés ou de moyens auxiliaires, par exemple un fauteuil roulant.

Indemnité pour atteinte à l'intégrité: Il s'agit d'une prestation financière unique accordée à un assuré accidenté souffrant d'une atteinte importante et durable à son intégrité physique ou mentale.

Rente d'invalidité de l'assurance-accidents et de l'assurance-invalidité: qui paie quoi? Un assuré en incapacité de travail totale ou partielle pour cause d'accident ou de maladie professionnelle a droit à une rente d'invalidité. L'assurance-accidents paie au maximum 80 % du gain assuré en cas d'invalidité totale et proportionnellement moins en cas d'invalidité partielle. Pour les conséquences de son accident, l'assuré a droit en sus à une rente de l'assurance-invalidité (AI) s'il est invalide à 40 % ou plus. La somme des deux rentes ne doit pas excéder 90 % du gain assuré.

Abaissement des primes en 2013

Pour la sixième fois consécutive, la Suva abaisse ses primes grâce à une conjoncture robuste et au recul du nombre de nouvelles rentes. Pour la première fois, elle réduit aussi certains fonds de compensation.



01 // La moitié des clients verront leur prime baisser en 2013.

En 2013, la Suva abaissera ses primes de 2 % en moyenne dans l'assurance contre les accidents professionnels et 1 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels. L'évolution effective des primes dépend de l'évolution du risque de l'entreprise et de la branche (voir p. 4 à 9). «Des augmentations de primes sont également possibles dans certains cas», explique Ulrich Fricker, président de Direction de la Suva.

Ce sixième abaissement consécutif des primes représente 50 millions de francs. La Suva étant à même de réduire

certaines fonds de compensation, elle procédera par ailleurs, et à titre exceptionnel, à la redistribution de 50 millions de francs supplémentaires en 2013. Les fonds de compensation sont constitués progressivement et de manière préventive à partir des recettes de primes et des produits financiers, afin de maintenir les primes à un niveau inchangé en cas de récession. Dans 20 branches sur 90, ces réserves ont atteint le maximum prévu. Environ la moitié des clients verront leur prime baisser en 2013.

Clôture positive

La conjoncture robuste et le recul du nombre de nouvelles rentes ont permis un nouvel abaissement des primes. En 2011, 1727 nouvelles rentes d'invalidité ont été accordées, soit 12,7 % de moins qu'en 2010. Cette diminution a aussi contribué à la clôture positive de l'exercice. En 2011, la Suva a réalisé un excédent de recettes de 123 millions de francs (244 millions en 2010).

Vous trouverez des informations complémentaires sur les comptes annuels et un film sur la réduction des réserves sur www.suva.ch/conference-de-presse-bilan. // hga

Chiffres-indices 2011		Variation par rapport à 2010
	2011	
Excédent de recettes	123 mio. CHF	- 49,6 %
Recettes de primes brutes	4,362 mrd CHF	+ 1,1 %
Prestations d'assurance (frais de traitement, indemnités journalières, rentes et allocations de renchérissement, recettes de recours)	3,780 mrd CHF	+ 2,0 %
Total des accidents et maladies professionnelles annoncés	466 424	+ 1,6 %
dont: - Accidents professionnels	185 855	+ 2,2 %
- Maladies professionnelles	2 721	- 6,8 %
- Accidents non professionnels	261 802	+ 2,8 %
- Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 202	- 2,9 %
- Assurance-accidents des chômeurs	14 844	- 18,7 %

////////

Un accident devant les tribunaux

Trop de personnes assurées à la Suva travaillent encore sur des machines non sécurisées. Manipuler ou neutraliser des dispositifs de protection demeure une pratique répandue. La Suva a démontré les conséquences de tels agissements dans le cadre de trois procès fictifs suivis par un millier de personnes. La description du cas et les prononcés des jugements sont disponibles sur www.suva.ch/event-tribunal.



«Le thème abordé est primordial pour démontrer quels sont les niveaux de responsabilité en cas d'accident. Il va servir de point de départ d'une formation pour les collaborateurs de nos sites en Suisse romande.»

Christophe Ayer, Nestlé



«C'est la démonstration qu'en cas d'accident, la victime n'est, aux yeux de la loi, pas la seule responsable. De nombreux intervenants peuvent subir des conséquences juridiques et financières: employeur, fournisseur, préposé à la sécurité.»

Melissa Gonzalez, Monnin SA



«La mise en situation de cas – perçus a priori comme évidents dans le déroulement des faits – fait apparaître une réalité plus subtile. La qualité des intervenants permet de saisir toutes les nuances des liens de causalité.»

Francis Thode, SICPA SA



«En matière de prévention des accidents au travail, le chargé de sécurité a un rôle primordial et complexe. Son devoir est de s'impliquer et d'assumer pleinement sa fonction et sa responsabilité.»

Magali Prongué, Schaublin SA



«Un tiers des entreprises suisses (source Suva) font face à la manipulation des dispositifs de protection. Il faut se remettre en question, cesser avec ces mauvaises habitudes et prendre des mesures concrètes. C'est de notre responsabilité.»

Christian Vogel, Jowa SA



«Les personnes présentes sont à la fois spectatrices et participantes, et peuvent facilement s'identifier à l'un ou l'autre des protagonistes. Assister à ce 'procès' donne matière à réfléchir quant à l'importance de la sécurité au travail.»

Mélanie Gordon, Ville de Lausanne



«Les négligences volontaires ou non peuvent mener loin. Toutes les parties de la hiérarchie sont concernées pour ancrer la bonne manière de procéder au sein d'une entreprise.»

Alain Franzin, Usine métallurgique de Vallorbe

Vivre à fond grâce à la volonté et à l'assurance militaire



01 // Olivier Frei n'a pas besoin de pitié. // Photo: Franca Pedrazzetti

Il y a quatre ans, Olivier Frei a perdu ses deux jambes lors d'un accident. Aujourd'hui, âgé de 25 ans, il accomplit un apprentissage d'employé de commerce à la Confédération. Il est soutenu par l'assurance militaire.

«Je veux être autonome à 100 %», déclare Olivier Frei, tout en se déplaçant en fauteuil roulant dans les locaux de l'OFAS, où il effectue un apprentissage de commerce, ou plus précisément une reconversion, puisqu'il avait déjà terminé un premier apprentissage de menuisier.

Issue fatale

La vie du jeune Bernois a basculé il y a quatre ans, suite à un accident survenu durant le service militaire. «Nous étions en sortie et avons beaucoup bu. En rentrant, je suis passé sous un train.» Olivier Frei raconte cette soirée fatale en toute franchise, sans excuses ni reproches. «Ce qui est arrivé est arrivé. J'en suis le seul responsable.»

Suite à l'accident, Olivier Frei a effectué un long séjour à la Rehaklinik Bellikon. Thérapie, rétablissement et la question cruciale de savoir ce qu'il allait devenir rythmaient son quotidien. «Comme un retour dans ma profession de menuisier était inconcevable, j'ai très vite envisagé une reconversion professionnelle.» L'assurance militaire soutient le jeune homme dans sa réflexion et dans toutes les décisions importantes concernant son avenir.

L'assurance militaire accompagne ses clients tout au long du parcours de réadaptation professionnelle. «L'assurance militaire a fait le nécessaire pour qu'Olivier Frei puisse quitter la clinique avec sa propre voiture et vivre dans son appartement malgré son handicap», explique Ulrich Tschanz, case manager chargé du suivi de ce jeune assuré. «Nous avons pour objectif de trouver une solution adéquate pour chaque problème individuel.»

La sécurité grâce à l'assurance

Quand on demande à Olivier Frei ce que l'assurance militaire représente pour lui, il n'a pas besoin de réfléchir longtemps: «L'assurance militaire m'apporte de la sécurité dans de nombreuses situations. Je peux m'adresser à mon case manager pour les questions administratives, pour certains achats ou lorsque des transformations sont nécessaires.»

Malgré son handicap, Olivier Frei envisage l'avenir avec optimisme. Il tient à préciser qu'il est avant tout un être humain et que le handicap vient en deuxième position. Et il veut aussi être traité comme tel. «Je n'ai pas besoin de pitié, dit-il, ni de personnes qui me traitent comme un idiot juste parce que suis en chaise roulante.»

Il se frappe le front avec la main. «Je n'ai plus de jambes, mais j'ai encore toute ma tête!» // fwc

////////////////////
www.assurance-militaire.ch

Une petite balle efficace



01 // Pour cet ouvrier, la journée commence par des exercices avec un footbag. // Suva

Pour éviter de tomber en trébuchant, nous vous proposons une petite balle et des exercices ludiques pour renforcer la musculature et l'équilibre.

Un chef d'équipe, en équilibre sur une jambe, lance à son collègue une petite balle posée sur son pied. Sur ce chantier, il ne s'agit pas d'un jeu, mais d'un exercice tout à fait sérieux. Cette petite balle remplie de granulés est un «footbag». Elle s'utilise pour renforcer l'équilibre et la musculature jambière dans le cadre du projet pilote «En forme au travail». Ces deux éléments jouent un rôle capital pour réduire le risque de tomber en trébuchant. La Suva propose un programme d'entraînement de dix minutes avec le footbag. «A première vue, les exercices semblent relativement faciles, confie Marcel Thommen, conseiller sécurité durant les loisirs à la Suva. Mais les participants sont souvent étonnés de la difficulté lorsqu'ils doivent, par exemple, les refaire en fermant les yeux.» Les ouvriers d'Implenia

se sont pliés au programme de renforcement de l'équilibre avec le footbag pendant trois mois. Le suivi et l'analyse des résultats sont pris en charge par l'Université de Bâle. L'amélioration de la force et de l'équilibre ainsi que la durée de l'effet obtenu seront connus à l'automne prochain.

La force musculaire et l'équilibre diminuent progressivement dès l'âge de 30 ans, ce qui entraîne une augmentation du risque de tomber en trébuchant. Une appli gratuite de la Suva (www.suva.ch/footbag-f) montre les différents exercices, qui sont également expliqués dans une brochure («Programme d'entraînement dynamique de la Suva – Développer la force et l'équilibre avec le footbag»). Le set comprenant un footbag et une brochure peut être commandé sur www.suva.ch/waswo-f (réf. 88263.f (SET)). // sbj

www.suva.ch/footbag-f

Des participants motivés

Dario Bischofsberger est responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé chez Implenia depuis le mois d'avril dernier.

Dans quel état d'esprit avez-vous repris le programme de votre prédécesseur?

J'ai repris le flambeau avec beaucoup d'enthousiasme. J'ai eu l'honneur de travailler sur un grand chantier et j'ai été impressionné par la motivation dont les participants ont fait preuve.

Avez-vous suivi le programme vous-même?

Je suis arrivé trop tard, et il n'était pas possible de prendre le train en marche. Mais je fais autre chose pour améliorer mon équilibre: de temps à autre, je me brosse les dents en me tenant sur un pied. Et je me suis acheté un caster board pour pouvoir accompagner ma filleule.

Quelle est l'ambiance dans le groupe «En forme au travail»?

La plupart des participants sont hyper motivés. Les avis critiques sont rares. La grande majorité a suivi le programme jusqu'au bout.

Quel effet en attendez-vous?

J'espère qu'il incitera les participants à poursuivre leurs efforts pour développer leur équilibre et leur condition physique. L'idéal serait qu'ils continuent à s'entraîner avec le footbag ou à cultiver leur forme et leur sens de l'équilibre à travers d'autres activités physiques. En faisant du jogging, par exemple, ou en allant au travail à vélo. // sbj

Des sensations qui coûtent cher



01 // Nombreux sont les sports qui comportent des risques pour la santé et engendrent d'importants problèmes financiers en cas d'accident. // Suva

Les sportifs en quête de sensations fortes qui pratiquent par exemple le base jumping risquent de voir leurs prestations d'assurance réduites en cas d'accident. En effet, plus la soif d'aventure est grande, plus les accidents sont nombreux.

Un père de famille qui pratique le zorbing dévale une pente dans une balle gonflable. Un adolescent montre fièrement à ses parents en quoi consiste le kitesurf. De tels scénarios ne sont pas rares en été tant les sports d'aventure sont appréciés en Suisse. De nombreux sports tendance comportent néanmoins des risques pour la santé. «Les personnes pratiquant ces sports doivent également être conscientes des problèmes financiers liés à un accident», précise Oliver Biefer, spécialiste en matière de prestations d'assurance à la Suva. Lorsqu'un assuré se blesse en pratiquant un sport considéré comme une «entreprise téméraire», la loi prévoit une réduction de moitié au moins des indem-

nités journalières et des rentes. La Suva recense en moyenne 90 personnes par an concernées par des réductions de prestations. Sont considérés comme entreprise téméraire les sports tels que les descentes en planche à roulettes dans le cadre d'une compétition, le base jumping, le speed-flying ou les courses de descente en VTT. Il est possible de conclure une assurance complémentaire pour certains sports.

Les accidents peuvent être évités

Concernant les sports extrêmes populaires, la Suva recommande de respecter les consignes suivantes: les personnes pratiquant un sport pour la première fois doivent suivre les instructions d'un spécialiste afin de réagir correctement dans les situations dangereuses. Il est également important d'utiliser des équipements testés ainsi que des moyens de protection. // **sbq, hga**

www.suva.ch/entreprises-temeraires

Baisse du coût des accidents

Dans sa nouvelle brochure, la Suva présente les mesures qui lui permettent de maîtriser ses coûts.

L'année passée, la Suva a versé près d'un milliard de francs en frais de traitement, mais elle maîtrise la progression des coûts en exerçant notamment un contrôle systématique des factures et un suivi intensif des personnes accidentées par les case managers et les gestionnaires cas ou encore au moyen de garanties obligatoires de prise en charge pour les traitements hospitaliers. Pour les groupes induisant des coûts élevés, de nouvelles méthodes seront mises en place pour optimiser les processus de traitement et de réadaptation.

Favoriser un retour rapide

La réinsertion des personnes accidentées a largement contribué à la baisse des rentes enregistrée depuis 2003. Dans la brochure intitulée «Gestion des cas moderne et réadaptation globale», la Suva présente les mesures grâce auxquelles plus de 80 % des accidentés ont pu bénéficier d'un retour rapide dans la vie professionnelle. Le temps constitue également un facteur important, car la perspective d'un retour rapide au travail favorise la guérison. La prévention de la hausse du coût des accidents et des frais de traitement demeure l'un des objectifs constants de la Suva. Cette démarche bénéficie à l'ensemble des assurés de l'institution, dont les économies et les excédents de recettes sont restitués sous la forme de primes plus basses. Vous pouvez vous procurer la brochure sur www.suva.ch/waswo-f (réf. 2934.f). // **sbj**

www.suva.ch/waswo-f/2934.f



Prévention des infections transmises par le sang

La brochure remaniée «Prévention des infections transmises par voie sanguine» s'adresse aux groupes de professions extérieurs au secteur sanitaire: police, douanes, personnel des établissements pénitentiaires, pompes funèbres, entreprises de nettoyage, d'entretien, voiries ainsi que certains sportifs professionnels. Cette brochure fournit des informations sur les différentes infections qui peuvent être transmises par le sang. Elle montre les situations à risque, expose les principes de prévention et décrit la procédure à suivre en cas de contact avec du sang. Elle peut être téléchargée ou commandée gratuitement sur le site de la Suva. // hga www.suva.ch/waswo-f/2869/31.f

//////////

Journée suisse de la sécurité au travail

«La prévention, un partenariat gagnant-gagnant», tel est le titre de la Journée suisse de la sécurité au travail (JSST) qui aura lieu le 25 octobre 2012 au Centre de la Culture et des Congrès à Lucerne. Des intervenants spécialisés y évoqueront les conséquences économiques, les bases légales et éthiques, les situations à risques et leurs causes, et présenteront des solutions tirées de la pratique. Cette manifestation s'adresse aux membres de la direction et aux cadres supérieurs des entreprises privées et publiques ainsi qu'aux acteurs de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Les intéressés peuvent s'inscrire dès à présent sur www.suva.ch/jsst. // hga



Record d'accidents durant les loisirs

En 2011, le nombre d'accidents durant les loisirs a atteint un niveau record en Suisse. Selon la nouvelle analyse du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA géré par la Suva, les accidents déclarés aux assureurs-accidents ont dépassé pour la première fois le seuil du demi-million, soit 2,6 % de plus qu'en 2010. La cause principale: le beau temps. «Nous avons constaté un rapport évident entre les journées ensoleillées et la fréquence des accidents durant les loisirs», déclare Peter Andermatt, chef de team au sein du secteur statistique de la Suva. L'évolution de cette dernière était en effet parallèle à celle des températures. D'avril à septembre 2011, le temps était plus clément et plus chaud qu'en 2010. «Par beau temps, le nombre d'activités en plein air augmente, ce qui entraîne une hausse du nombre d'accidents», précise Peter Andermatt. Durant l'hiver, le rapport entre ces deux phénomènes affiche une tendance inverse. Des températures élevées signifient moins de neige et donc moins de sports d'hiver.

En 2011, le nombre d'accidents professionnels a également augmenté (+ 1,9 %) pour s'établir à environ 272 000. En comparaison, le nombre de personnes actives a connu une progression de 2,5 %. // hga

www.unfallstatistik.ch

//////////

Impressum

Editeur: Suva, case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 58 28
www.suva.ch/fr; benefit@suva.ch
Rédaction: Gabriela Hübscher (hga)

Contributions à la présente édition:
Stéphanie Berger (sbj), rédactrice
Jasmin Bucheli (kaj), rédactrice
Flavian Cajacob (fwo), collaborateur externe
Alois Felber (afe), rédacteur spécialisé
Nadia Gendre (gnc), rédactrice
Désirée Schibig (s5d), rédactrice spécialisée
Barbara Senn (sbq), porte-parole
Jean-Luc Cramatte, photographe
Franca Pedrazzetti, photographe
Fränzi Meyer (mfc), mise en pages

Commandes:
Suva, service clientèle
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51, fax 041 419 59 17
service.clientele@suva.ch
www.suva.ch/waswo-f
Reproduction souhaitée avec mention de la source.
«benefit» paraît quatre fois par année.

Impression avec bilan neutre
en CO2: www.myclimate.org/fr

////////////////////////////////////

Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- **La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.**
- **La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.**
- **Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.**
- **La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.**

////////////////////////////////////



Tirer des leçons des accidents

Chute mortelle depuis un palier non sécurisé



01 // Une zone du palier était dépourvue de protection latérale. Cette lacune a causé la mort d'un travailleur. // Suva

Les collaborateurs d'une entreprise de paysagisme remarquent une zone à risque de chute en bordure d'un palier. Ils discutent de ce qu'il faudrait faire, mais décident finalement de se mettre tout de suite au travail. Dix minutes plus tard, l'un d'eux se blesse grièvement en tombant du palier.

Lorsqu'ils veulent commencer les travaux sur le toit du garage, les ouvriers s'aperçoivent que le garde-corps du palier de l'escalier est incomplet. Ils discutent de ce qu'il faudrait faire, mais décident finalement d'être prudents et de commencer les travaux malgré cette lacune.

Le premier travailleur gravit à reculons les marches de l'escalier en tirant une brouette. Il passe à côté de la zone dangereuse et parvient sans dommage sur le toit du garage. Son collègue répète la manœuvre peu après, mais il est moins chanceux: arrivé sur le palier, il fait un pas de trop en arrière et tombe sur le sol dallé qui se trouve 3 m plus bas. Grièvement

blessé à la tête, il décède à l'hôpital trois jours plus tard.

Zone dangereuse non sécurisée

Malgré une hauteur de chute supérieure à 2 m, le palier était dépourvu de protection contre les chutes (garde-corps temporaire ou fixe) sur l'un des côtés. L'entreprise de construction avait enlevé la protection temporaire sur mandat de la direction des travaux. Le garde-corps définitif, qui devait être monté par l'entreprise de construction métallique, n'était pas encore prêt.

Non-respect d'une règle vitale

Le message de la première règle vitale pour les travaux de construction (www.suva.ch/waswo/84035.f) est le suivant: «Nous sécurisons les zones dangereuses dès 2 m de hauteur de chute.» Une mise en application de cette règle aurait suffi pour éviter l'accident.

Roland Richli, secteur bâtiment et génie civil

Conseils pour éviter ce type d'accident

Assumez vos responsabilités d'employeur et de supérieur en veillant à la sécurité sur les chantiers. En cas d'absence de protection contre les chutes, dites STOP. Dites à vos collaborateurs de commencer les travaux uniquement lorsque l'ensemble des zones dangereuses de plus de 2 m de hauteur de chute sont dotées d'une protection contre les chutes.

Mesures complémentaires

Direction des travaux

- La direction des travaux planifie et organise les différentes étapes de la construction et doit veiller à ce que toutes les entreprises impliquées prennent les mesures nécessaires pour que les zones à risque de chute soient protégées à partir de 2 m de hauteur de chute pendant toute la durée des travaux.

Employeurs et supérieurs

(de toutes les entreprises participant aux travaux)

- Assurez-vous que les équipements de protection nécessaires sont disponibles avant le début des travaux.
- En l'absence de protection latérale et en cas de hauteur de chute supérieure à 2 m, ne commencez pas les travaux ou interrompez-les jusqu'au rétablissement des conditions de sécurité requises.
- Les éléments de protection latérale peuvent être enlevés uniquement lorsque la zone à risque de chute est sécurisée au moins par une autre mesure équivalente.
- Si vous repérez une zone dangereuse, signalez-la immédiatement à la direction des travaux ou faites rétablir vous-même les conditions de sécurité requises.
- Contrôlez le respect des instructions de travail.

Collaborateurs

- Informez-vous sur les dangers potentiels.
- Respectez les consignes de l'employeur.
- Ne vous déplacez jamais dans une zone dépourvue de protection latérale lorsque la hauteur de chute est supérieure à 2 m.
- Lorsqu'il n'y a pas de protection contre les chutes, dites STOP. Rétablissez immédiatement les conditions de sécurité requises ou informez votre supérieur et (ou) la direction des travaux.



www.suva.ch/exemples-accidents
www.suva.ch/podcast-benefit-f

18 000 accidents dus aux animaux

Testez vos connaissances!

Connectez-vous sur www.suva.ch/concours: vous remporterez peut-être l'un des dix magnifiques prix mis en jeu.



Prix // 1^{er} prix: bon Swiss Wellness d'une valeur de 250.- //
2^e prix: iPod nano 8 BG // 3^e prix: montre pulsomètre //
4^e-10^e prix: sac de sport SuvaLiv.

En sautant à la suite de son chaton tombé du balcon, un jeune homme se blesse et atterrit dans la statistique des accidents de la Suva. Chaque année, la Suva enregistre quelque 18 000 accidents impliquant un animal, comme le révèle une analyse des accidents des cinq dernières années. Les insectes sont le plus souvent à l'origine de lésions (5400 cas par an), suivis de près par les tiques (4700 cas). Le danger émanant des piqûres de tiques ne doit pas être sous-estimé. Les tiques peuvent transmettre aux êtres humains des agents pathogènes dangereux. La Suva a édité une brochure consacrée aux tiques (www.suva.ch/waswo-f/44051.f).

Les animaux de compagnie sont eux aussi souvent impliqués dans des accidents. Se faire mordre, trébucher sur un animal ou tenter de l'éviter: chaque année, 2900 cas sont dus à des chiens et 1600 à des chats. Les accidents dus aux animaux engendrent des coûts avoisinant

50 millions de francs. Les accidents impliquant des chevaux sont les plus onéreux. Les 2000 accidents survenant avec des chevaux engendrent à eux seuls des coûts de près de 18,9 millions de francs par an, soit 10 000 francs en moyenne par accident.

Question:

Quel est le coût moyen d'une morsure de chien?

- A 800 francs**
- B 1500 francs**
- C 2200 francs**

Vous trouverez la réponse et de plus amples informations sur www.suva.ch/accidents-animaux.

Délai de participation: 10 septembre 2012
www.suva.ch/concours

Solution du concours «benefit» 2/2012:
Quand les valeurs journalières maximales de rayonnement UV sont-elles mesurées en été?

- A Entre 11 h et 14 h
- B Entre 12 h et 15 h
- ☒ C Entre 11 h et 15 h

La réponse C est correcte. Si vous travaillez en plein air, il est judicieux d'exécuter vos travaux si possible avant 11 heures, puis après 15 heures. Le rayonnement UV est alors moins intense. Et n'oubliez pas que lorsque le ciel est couvert, jusqu'à 80 % des rayons UV traversent la couche nuageuse. Vous trouverez des conseils utiles sur www.suva.ch/chaleur. // hga

Les gagnants ont été informés par écrit. Leurs noms sont publiés sur www.suva.ch/concours.

Comment un «concept sécurité» transforme une entreprise

Avant la mise en place de son concept sécurité, BTG Eclépens SA – dont la production d'équipements pour l'industrie papetière exige des opérations dangereuses – connaissait un taux d'absentéisme problématique. Aujourd'hui, l'atmosphère a changé et l'entreprise a vécu 2 ans sans accident.



01 // Pascal Bouchot: «Pour notre groupe, la sécurité se place au même niveau d'importance que l'attention portée à nos clients».

«On est parti de zéro» se rappelle Pascal Bouchot. «Il y a 5 ans, la direction m'a proposé de prendre en charge la sécurité de l'entreprise, un défi que j'ai accepté malgré le regard sceptique et les doutes de certains». Engagé en 2001 comme opérateur sur machine, ce Français d'origine connaît chaque employé et chaque recoin de l'entreprise, un plus selon lui. Il s'inscrit alors aux cours de la Suva et franchit avec succès les différentes étapes qui le mènent vers le diplôme d'ingénieur sécurité CFST. «Après chaque cours, je m'efforçais de mettre en place ce que je venais d'apprendre. Cette formation m'a non seulement apporté des connaissances techniques pointues, mais aussi l'opportunité de nouer des contacts avec des collaborateurs et spécialistes de la Suva qui me soutiennent encore à l'heure actuelle».

Des actions qui ont du sens

BTG Eclépens SA compte quelque 200 collaborateurs de 17 nationalités. La confiance est la base des rapports de travail et lorsque les ouvriers croisent Pascal Bouchot,

tous viennent lui serrer la main, un sourire aux lèvres. Il est très apprécié – il suffit de traverser la production à ses côtés pour s'en rendre compte. «Régulièrement, il y en a un qui m'offre un café et me dit merci – ces signes de reconnaissance me touchent énormément», confie l'ingénieur. Cette bienveillance, il la reçoit également de sa direction et plus particulièrement de Brian Pahl, CEO, qui lui donne carte blanche. «C'est un homme formidable pour qui l'être humain est resté au centre et qui ne remet pas en question chaque décision» explique le responsable sécurité.

En 5 ans, l'entreprise a complètement modifié son environnement de travail. Ventilation, éclairage, places de travail: tout a été amélioré. Les machines – conçues par l'entreprise – sont désormais entièrement sécurisées et comportent des tableaux de commande interactifs et conviviaux. Des pictogrammes indiquent clairement les zones dangereuses et les comportements à éviter. Des cours de formations «sécurité et santé» sont régulièrement organisés.

L'ingénieur, préférant largement le jeans à un costume deux-pièces, passe au minimum une fois par jour saluer son équipe. Il s'efforce d'impliquer les collaborateurs dans les décisions les concernant ou simplement, de solliciter leur avis. Dans la mesure du possible, il personnalise les demandes et, par exemple, n'hésite pas à commander une protection individuelle spéciale. Autre détail: chaque ouvrier possède sa propre boîte à outils – ce qui a contribué à une nette diminution des pertes ou des oublis!

Conséquences: 2 ans consécutifs sans accident, un faible taux de rotation, des employés motivés, heureux au travail, moins fatigués et une ambiance de travail agréable.

La sécurité, un éternel recommencement

La sécurité fait désormais partie de la culture d'entreprise de BTG Eclépens SA. Pourtant, rien n'est acquis. Car, au bout de 2 ans sans accroc, les gens oublient presque qu'ils peuvent se blesser. C'est pourquoi, Pascal Bouchot utilise tous les moyens envisageables pour faire vivre la sécurité et la santé au quotidien: séances d'informations, cours de formation avec passeport sécurité validant les acquis, journal interne de l'entreprise, intranet, mailing d'information, affichage et brochures Suva, etc. Le défi est maintenant de stabiliser le tout et d'éviter les rechutes.

Fiers des résultats obtenus, la société développera prochainement ces mêmes actions aux USA, en Suède, Finlande et Allemagne – dans ses filiales. Ainsi, les 260 autres collaborateurs du groupe profiteront de l'expérience positive de la Suisse.

Texte: Nadia Gendre // Photo: Jean-Luc Cramatte

Plus d'informations

- Brochure: «Organiser la sécurité: une tâche primordiale pour l'entreprise» // www.suva.ch/waswo-f (réf. 66101.f)
- La décision. Un film d'initiation aux «concepts de sécurité» // www.suva.ch/la-decision

Le stress, question de définition...

Le stress, fléau des temps actuels: même le patronat français affiche sur son site internet la volonté farouche de le combattre. Comme on a fini par comprendre qu'il handicape plus ou moins un employé sur cinq, la croisade patronale n'est pas purement altruiste... mais reste fort bénéfique pour le salarié stressé. Attention pourtant à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain: sans stress aucun, nous serions morts!

Eh oui, le stress est d'abord un mécanisme, vital pour faire face aux menaces extérieures. «Inventé» au milieu du siècle dernier par un endocrinologue, le Dr. Janos Selye, il est défini comme l'ensemble des réactions d'un organisme soumis à des pressions ou contraintes par son environnement. Il y a donc stress et stress, le destructeur et le positif. Facteur de créativité, ce dernier maintient les espèces en vie en leur permettant de s'adapter à chaque situation nouvelle.

Selye caractérise d'ailleurs le phénomène selon la manière dont il est perçu. Tout est là, bien sûr: dans la manière de vivre son stress, de le comprendre et de l'accepter. Ressenti comme une exigence absurde, une injuste menace, il paralyse et déprime. Pris comme un défi aux perspectives gratifiantes, il mobilise toutes les ressources de l'être, même celles dont il n'avait pas conscience.

Le bon stress est partout. Cette tension nerveuse qui vous stimule dans les moments importants, le trac de l'orateur, les décharges d'adrénaline qui affûtent les réflexes du sportif... vive le stress!

Au lieu de le maudire en bloc, définissons-le. Obligations excessives, sommations permanentes et iniques? Appelons un chat un chat, dénonçons ce harcèlement, fauteur de maladies et dépressions. En cuisine, les hurlements intempestifs du chef ne provoquent qu'anxiété, fébrilité et maladresse: de la bête maltraitance. Alors que la tension du coup de feu galvanise l'énergie et le talent de l'équipe, fière de se surpasser.

Le stress vaut mieux que sa réputation!



Jacques Poget, chroniqueur, ancien rédacteur en chef de 24heures et président du jury du Prix Suva des Médias.



01 // Yvan Scherrer: «Le burnout se mesure sur deux plans: la clinique de l'individu et la clinique de l'activité professionnelle».

«Tout ce qui se ne sera pas traité dans l'entreprise le sera dans la rue!»

Parmi les risques d'accidents ou maladies professionnels qui guettent les 20 000 fonctionnaires de l'Etat de Genève, le burnout est l'un des sujets de préoccupation d'Yvan Scherrer, médecin et chef du service santé du personnel de l'Etat de Genève.

Yvan Scherrer, 56 ans, est entré en 2001 dans ce service qu'il dirige depuis trois ans. A l'Etat de Genève, les raisons de consulter sont diverses: problèmes liés à l'amiante, dépendance, stress, conflits avec conséquences sur l'état de santé, etc. Depuis quelques années, les cas de burnout se multiplient; les consultations à ce propos sont en forte augmentation au sein de son service. Pourquoi?

«En dix ans, la notion de travail dans la société a fondamentalement changé et en premier lieu, le regard sur celui-ci. Nous sommes passés de membre d'une entreprise «familiale» à un numéro dans un groupe. Ensuite, le regard sur l'individu est différent: l'homme est devenu un objet économique qui doit se vendre, être mobile et qui, une fois usé, est jeté! Enfin, la valeur du métier est aussi en perte de vue». Il ajoute: «on observe les mêmes évolutions dans les nations où ce système de production est introduit. Nous sommes donc en train de fabriquer le burnout, d'où l'importance de changer nos mentalités et d'ajouter de l'éthique dans le travail. L'homme a besoin d'une activité qu'il aime et qui fait sens pour lui. Et tout ce qui ne sera pas traité dans l'entreprise le sera dans la rue».

Des expériences multiples

Cet homme que ses collaborateurs décrivent comme «un chef disponible et chaleureux» est venu tard à la médecine du travail. Natif des montagnes neuchâteloises, il a toujours su qu'il serait médecin. Toutefois à 18 ans, le décès de son père – d'un cancer – le bouleverse et le pousse vers une recherche spirituelle. Après une spécialisation en médecine tropicale, il passe un an à l'Institut biblique Emmaüs à Saint-Légier où il étudie la théologie – prélude à son engagement dans un hôpital de mission au Bénin.

En Afrique, il travaille alors dans des conditions extrêmes. Il soigne souvent ses patients accompagné d'un traducteur. Lors d'une formation au Nigéria, il est même confronté à la guerre civile où il voit des gens se faire massacrer, sans pouvoir intervenir.

Lorsque ses enfants sont en âge d'intégrer l'école secondaire, la décision est prise de rentrer en Suisse. Après diverses activités, comme chez SOS Médecins, il se spécialise dans la médecine du travail à l'Institut uni-

versitaire romand de santé au travail (IST), avant d'être engagé par l'Etat de Genève où il fait désormais face au phénomène croissant du surmenage.

Le burnout, un état délétère

«Le burnout n'est pas un diagnostic médical mais un processus sournois, qui aboutit à une dépression», rappelle le médecin. C'est pourquoi cet état – au même titre que le stress – n'est pas une maladie professionnelle au sens de la LAA. «C'est un peu comme si nous étions en train de pagayer sur le fleuve du Niagara. Nous prenons conscience de la chute qu'après le plongeon», explique Yvan Scherrer. «Nous sommes tous des candidats potentiels et, malheureusement, les signes avant-coureurs se remarquent à peine: manque de sommeil, irritabilité, pertes de mémoire...».

La solution miracle n'existe pas. La prévention commence en amont par l'information et la sensibilisation de la hiérarchie; une intervention rapide permet de trouver plus facilement des solutions. Hélas, comme il le souligne dans ses interventions en interne à l'Etat de Genève ou en externe, comme par exemple auprès de la Suva, nombreux sont ceux qui ignorent encore le lien entre les conditions de travail et le burnout.

Yvan Scherrer évoque également la prévention auprès des employés; il les encourage à parler à leur supérieur, mais aussi à chercher un bon équilibre de vie entre travail, famille, loisirs, car la manière d'occuper son temps libre est primordiale pour la résistance psychique.

Et lui, comment s'y prend-il? Il s'évade en montagne avec sa femme et leurs deux chiens. Passionné de lecture, il s'est mis à l'écriture de poèmes. Son vœu pour l'avenir: «Une conscience collective que l'abord de l'homme ne soit pas seulement une somme arithmétique ou économique d'individus isolés».

Texte: Nadia Gendre // Photo: Jean-Luc Cramatte

Plus d'informations

La Suva soutient les entreprises dans la mise en place d'un management de la santé et propose des conseils, formations et séminaires: www.suva.ch/gse

Du mouvement! La promotion de la santé, un investissement gagnant // Commande gratuite: www.suva.ch/waswo-f (réf. 44083.f)



Matériaux amiantés employés dans l'enveloppe des édifices: ce qu'il vous faut savoir!

suvapro
Le travail en sécurité



01

L'habitude peut jouer de mauvais tours

Les pros se croient parfois capables d'accomplir plusieurs tâches en même temps. Ils se trompent. Faites toujours une seule chose à la fois.



suvapro
Le travail en sécurité

Breil, sans plomb, 8002 Lucerne, tel. 021 278 91 01, télécopie au 021 278 91 02
Contribuables en ligne: www.suva.ch/fr/waswo-f | Référence 800021 | 800022

04



Dans les escaliers, regardez où vous mettez les pieds. Et tenez bon la rampe!

Qu'enquies connaître pour éviter les chutes?
www.trieuchet.ch

suvapro
Le travail en sécurité

Breil, sans plomb, 8002 Lucerne, tel. 021 278 91 01, télécopie au 021 278 91 02
Contribuables en ligne: www.suva.ch/fr/waswo-f | Référence 800021 | 800022

04

Dans les giratoires à une voie, les vélos ont les mêmes droits que les voitures: ils peuvent rouler au milieu de la chaussée.



Les cyclistes qui roulent sur le côté droit dans les giratoires se mettent eux-mêmes en danger, car les automobilistes ne les voient pas toujours assez bien. Pour en savoir plus, nous vous invitons à regarder le film d'animation «Cruiser et Bella» sur www.suva.ch.

suvaliv
Vos droits en sécurité

Breil, sans plomb, 8002 Lucerne, tel. 021 278 91 01, télécopie au 021 278 91 02
Contribuables en ligne: www.suva.ch/fr/waswo-f | Référence 800021 | 800022

04



Les bons collègues sont là pour les convalescents. Tout comme nous.

Après un accident grave, il n'est pas facile de retrouver le même mode de vie. SuvaCare accompagne les convalescents en leur proposant un suivi complet sous forme de conseils, de prestations d'assurance, de rééducation des

accidents et de réadaptation. Vous pouvez aussi les aider en leur offrant votre soutien et votre compréhension. Plus d'informations sur www.ch/acc-f

suvacare
Prestations et réadaptation

Breil, sans plomb, 8002 Lucerne, tel. 021 278 91 01, télécopie au 021 278 91 02
Contribuables en ligne: www.suva.ch/fr/waswo-f | Référence 800021 | 800022

04

01

Matériaux amiantés employés dans l'enveloppe des édifices: ce qu'il vous faut savoir!

Bien que l'amiante soit interdit en Suisse depuis 1990, de nombreux produits en contiennent encore et sont mis au jour avant tout lors de travaux de transformation et de rénovation.

Où trouve-t-on souvent de l'amiante dans les anciens édifices? Quelles sont les mesures de protection qui doivent être prises? A partir de quand faut-il faire appel à des spécialistes en désamiantage? Notre nouvelle brochure fournit la réponse à ces questions et à bien d'autres encore. Elle s'adresse en premier lieu aux couvreurs de toitures et façades et aux entreprises de construction qui s'occupent de l'enveloppe de bâtiments. Elle a été conçue avec le concours de l'Association Enveloppe des édifices Suisse et d'Eternit Suisse SA.

Matériaux amiantés employés dans l'enveloppe des édifices: ce qu'il vous faut savoir! // Brochure // 20 pages A5 // Réf. 84047.f

02

Nouvelles fiches thématiques

Les fiches thématiques suivantes peuvent être directement téléchargées au format PDF sur www.suva.ch/waswo-f. Elles n'existent pas sous forme imprimée.

Echelles fixes // Réf. 33045.f

Cinq fiches thématiques sur le thème «Mastic de fenêtres amianté»:

Aperçu // Réf. 33039.f

Retrait au ciseau à bois ou à la spatule en plein air // Réf. 33040.f

Retrait par réchauffement // Réf. 33041.f

Retrait avec des machines et outils manuels // Réf. 33042.f

Séparation des vitrages lors de travaux de démolition en plein air // Réf. 33043.f

03

Listes de contrôle

Les listes de contrôle indiquées ci-après, qui concernent la détermination des dangers et la planification des mesures applicables dans les entreprises, sont soit de nouvelles publications soit des publications entièrement remaniées.

Travaux sur les installations de remontées mécaniques // Réf. 67187.f

Éléments de construction en bois // Réf. 67095.f (publication entièrement remaniée)

Vibrations au poste de travail // Réf. 67070.f (publication entièrement remaniée)

Petits travaux sur les toits // Liste de contrôle // 4 pages // Réf. 67018.f (publication entièrement remaniée)

04

Affichettes pour les entreprises

L'habitude peut jouer de mauvais tours // Format A4 // Réf. 55304.f

Dans les escaliers, regardez où vous mettez les pieds. Et tenez bon la rampe! // Format A4 // Réf. 55306.f

Dans les giratoires à une voie, les vélos ont les mêmes droits que les voitures: ils peuvent rouler au milieu de la chaussée. // Format A4 // Réf. 55307.f

Les bons collègues sont là pour les convalescents. Tout comme nous. // Format A4 // Réf. 2840.f

05

En réponse à la demande des clients, ...

... le feuillet technique sur les voies ferrées internes à l'entreprise a été remanié. Il est désormais également disponible sous forme imprimée.

Voies ferrées internes à l'entreprise. Règles pour une exploitation sûre // Feuillet technique // 28 pages // Réf. 66124.f

06

Programme d'entraînement dynamique de la Suva

Développer la force et l'équilibre avec le footbag (voir article p. 13). Moyens d'action:

Films: les exercices du programme d'entraînement dynamique sont expliqués pas à pas sur www.youtube.com/suvasuisse et dans l'appli «Footbag». L'appli peut être téléchargée gratuitement dans l'App Store et sur Android Market (mot clé: footbag).

«Programme d'entraînement dynamique de la Suva. Développer la force et l'équilibre avec le footbag» // Brochure en format de poche // 28 pages // Réf. 88263.f

Set: «Programme d'entraînement dynamique de la Suva. Développer la force et l'équilibre avec le footbag» // Brochure et footbag // Gratuit // Réf. 88263.f (SET)

«Sans entraînement, vos muscles fondent dès l'âge de 30 ans.» // Affiche, F4 // Réf. 77236.f

07

Nouvelles brochures

«Gestion moderne des cas et réadaptation globale». Mesures de la Suva visant à maîtriser les coûts des accidents: faits et chiffres 2011 (voir article p. 14) // 12 pages // Réf. 2934.f

«Prévention des infections transmises par voie sanguine». Recommandations pour les groupes de professions extérieurs au secteur sanitaire: police, douanes, personnel des établissements pénitentiaires, entreprises de nettoyage, d'entretien, voiries et autres (voir article p. 15) // 48 pages // Réf. 2869/31.f

08

Offre spéciale: set de protection des yeux et de l'ouïe

Profitez dès maintenant de notre offre spéciale et recevez gratuitement deux pochettes en microfibres en commandant

les lunettes de protection ultralégères et sportives Profi 1100 et les protecteurs d'ouïe Peltor Optime I-A (isolation 27 dB). Prix par set: CHF 39,50 (TVA comprise), livraison franco de port, rabais de quantité à partir de 10 sets. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2012 (jusqu'à épuisement du stock).

Offre spéciale d'automne SuvaPro (réf. 37909) // Commandes: www.sapros.ch/suvapro/offre-speciale // sicherheitsprodukte@suva.ch // Tél. 041 419 52 22

09

Rapports annuels 2011

Suva // Rapport de gestion 2011 de la Suva // Réf. 1278/99(11).f

Rehaklinik Bellikon // Rapport annuel 2011 // Réf. 5400/27.f (Attention: édition limitée!)

Clinique romande de réadaptation // Le rapport de gestion 2011 peut être téléchargé sur www.crr-suva.ch (rubrique «Rapports») ou commandé à l'adresse suivante: CRR // Pascale Delaloye // info@crr-suva.ch

Newsletter

Abonnez-vous à notre Newsletter, qui vous permettra chaque mois d'en savoir plus sur certains sujets d'actualité, nos campagnes, nos offres et nos services. // www.suva.ch/newsletter-f

Commandes en ligne

La plupart des publications Suva présentées ci-dessus peuvent aussi être consultées, imprimées et commandées à partir de notre site Internet. // www.suva.ch/waswo-f

Contribuez à la baisse des primes: prenez soin de vos collaborateurs.



Une diminution des accidents du travail et une réintégration rapide sont synonymes de baisse des coûts. En tant qu'entreprise à but non lucratif, nous restituons les excédents aux assurés sous la forme de primes plus basses. Cela paraît évident: en prévenant les accidents par des mesures efficaces, vous contribuez au maintien des primes à un bas niveau, également dans votre branche. Veillez à la sécurité dans votre entreprise. Cela en vaut la peine. www.suva.ch/prime

suvarisk

Couverture à toute épreuve